



# Le harcèlement ça nous regarde

BOMBARDIER  
AÉRONAUTIQUE



## Qu'est-ce que le harcèlement ?

Il s'agit d'un comportement verbal ou physique portant atteinte à la dignité ou à l'intégrité d'un individu ou d'un groupe d'individus et pouvant se manifester de façon répétitive.

Le harcèlement peut prendre diverses formes :

- une insulte, une plaisanterie, un commentaire, une attitude ou un geste portant atteinte à la race, à la religion, au sexe, à un handicap, à la langue, à la condition sociale, etc. ;
- une photo ou une affiche dégradante ;
- le dénigrement du travail accompli ;
- des contacts physiques indésirables ;
- de l'intimidation par le regard ;
- de l'abus de pouvoir ;
- une menace.

## Comment le prévenir ?

L'implication personnelle de chacun est le meilleur moyen de créer un milieu de travail sain, harmonieux et respectueux de l'intégrité physique et morale de l'ensemble des employés.

D'autres comportements sont également encouragés :

- être attentif à son milieu de travail ;
- être respectueux envers autrui de manière à attirer le respect d'autrui ;
- prendre connaissance de la politique et de la procédure au sujet du harcèlement ;
- signaler toute forme de harcèlement le plus rapidement possible.

## Que faire dans ces cas-là ?

Si vous croyez être victime ou témoin de harcèlement :

- exprimez, si possible, votre désaccord à la personne harcelante et informez votre supérieur ou toute autre personne désignée au Comité de conseil, de recours et de règlement ;
- si la situation persiste, notez toutes les informations pertinentes – dates, heures, nature du harcèlement, noms des témoins ;
- à n'importe quel moment, communiquez avec le Comité.

## Quel est le rôle du Comité de conseil, de recours et de règlement ?

- Accueillir les personnes plaignantes et recevoir leurs plaintes.
- Aider les personnes plaignantes à rédiger les faits.
- Informer les personnes plaignantes de leurs droits et des recours possibles.
- Entreprendre un processus ayant pour but la résolution du conflit par la médiation.
- Agir de façon impartiale et en toute confidentialité.

Vous pouvez vous procurer la *Procédure de gestion des plaintes de harcèlement* et la *Politique de Bombardier Inc.* à votre comptoir des Ressources humaines et sur Bnet sous l'onglet Services/Ressources humaines/Région de Montréal.

Pour information : (514) 855-7199

BOMBARDIER  
AÉRONAUTIQUE

